



Colocataire refuse de payer pour les factures

Par **Marija**, le **16/03/2010** à **12:26**

Bonjour, rnj'habite en collocation avec une personne. Notre contrat de bail a expiré, on a continué a partagé l'appartement pendant un an et a payé le loyer. Récemment nous avons convenu avec le propriétaire de déménager.rnrnLes factures de gas et électricité sont à mon nom depuis le 20 octobre. Le montant total de clôture est 1000e pour l'électricité et 500e pour le gas. Ma colocataire refuse de payer sa part. Nous avons signé sur une feuille comme une sorte de contrat.rnrnDe plus j'étais absente tout le mois de janvier et de février, moitié mars.rnrnQue faire?

Par **LeKingDu51**, le **16/03/2010** à **14:28**

Bonjour, rnLe contrat de bail était il à vos deux noms et précisait il bien la situation de colocation ?rnSi oui, il vous faudra l'assigner en paiement sur la base de ce contrat de bail.rnrnLe contrat n'expire pas ... si vous continuez à occuper les lieux dans les mêmes conditions et qu'aucun document nouveau n'est signé, il est prolongé et continue à s'appliquer comme auparavant.rnrnCdt

Par **Marija**, le **16/03/2010** à **16:30**

Merci de votre réponse. Est-ce que je peux aller plus loin et la demander de payer seule pour les mois où je n'étais pas dans l'appartement (janvier, février mi-mars)?

Par **LeKingDu51**, le **16/03/2010** à **18:34**

Non en aucun cas. Il aurait fallu pour cela conclure avec elle un accord sur ce point.
Dans un contrat de bail, quel qu'il soit, vous payez les lieux même si vous ne les occupez pas réellement.
Cdt